

**Commission consultative
sur l'environnement et le développement durable**

130^e séance – jeudi, 3 septembre 2015

Salle des Comités, 2^e étage – 18 h
Maison du citoyen – 25 rue Laurier



Procès-verbal

Membres

Mme Denise Laferrière, présidente, conseillère district de Hull-Wright (8)
M. Mike Duggan, conseiller district de Lucerne (2)
M. Cédric Tessier, conseiller district de Limbour (9)
Mme Lise Poulin, citoyenne
M. Benoît Delage, CREDDO
Mme Stéphanie Beauregard, citoyenne
Mme Bénédicte Rivière, ABV des 7
M. David Robitaille, citoyen
M. François Charron-Doucet, citoyen
M. Vincent Loïselle, citoyen

Secrétaires

Mme Fleurie Carene Yaba Opita, agente de la patrouille environnementale, Service de l'environnement
Mme Véronique Tremblay, agente de la patrouille environnementale, Service de l'environnement

Ressources internes

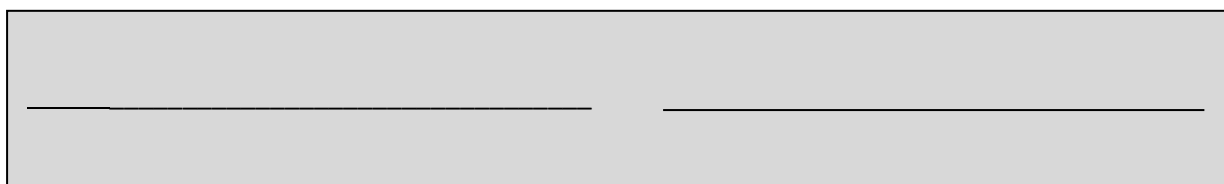
M. André Turgeon, directeur du Service de l'environnement
Mme Geneviève Michon, coordonnatrice de projets en environnement, Service de l'environnement
Mme Chantal Marcotte, chef de division Usines et traitement des eaux, Service de l'environnement

Membres absents

M. Félix Laliberté, Commission jeunesse
M. Yan Thibeault, citoyen

DISTRIBUTION :

Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres
du Conseil municipal et au greffier



1. Mot de bienvenue, constatations des présences et ouverture de la réunion

La réunion débute à 18 h 05, alors que le quorum est constaté par Mme Laferrière.

- a) Départ d'Iblis le Guen, coordonnatrice de la Politique environnementale et absence de Jacinthe Grégoire, coordonnatrice de projets en environnement. M. Turgeon explique à l'assemblée que le Service de l'environnement compte présentement un nombre réduit d'effectifs étant donné le départ de Mme Le Guen et l'absence prolongée de Mme Grégoire. Il mentionne aussi que Mme Michon prendra en charge temporairement le secrétariat de la CCEDD de septembre et celle du mois d'octobre. Les suivantes sont à déterminer. Il demande aussi à l'assemblée d'être compréhensif puisque Mme Michon est en poste seulement que depuis deux mois au sein de l'équipe de la politique environnementale.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'approbation de l'ordre du jour est proposée par Mme Beaugard et appuyée par M. Tessier.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2015

L'approbation du procès-verbal de la séance du 4 juin 2015 est proposée par Mme Laferrière et appuyée par Mme Poulin.

4. Suivi du procès-verbal :

a. Adoption du projet de PGMR 2016-2020 au conseil municipal

M. Turgeon explique que le projet de PGMR a été présenté au conseil le 25 août dernier et qu'il a été adopté. Ainsi, il y aura une diffusion du projet pendant 45 jours comme prévu par la loi au cours des prochaines semaines. M. Turgeon explique quelles sont les dates importantes pour les audiences publiques et le dépôt de mémoire ainsi que la création d'une commission de consultation publique constituée de représentants de divers secteurs imposés par le gouvernement. De plus, le conseil municipal a demandé l'ajout de deux membres citoyens à cette commission. Mme Michon demande aux membres citoyens de la CCEDD s'il y a quelqu'un qui serait intéressé à participer à cette commission. Mmes Poulin et Beaugard signalent leur intérêt à Mme Michon qui transférera les noms à la personne responsable au Service de l'environnement.

5. Signature du procès-verbal de la séance du 4 juin 2015

Le procès-verbal de la séance du 4 juin 2015 est signé par la présidente, Mme Laferrière.

6. Sujets à traiter selon les grandes orientations de la Politique environnementale

a. Présentation de la Stratégie d'économie d'eau potable – Bilan 2014

Mme Marcotte fait la présentation de la Stratégie d'économie d'eau potable (SEEP) pour le bilan 2014. Elle explique que le bilan de l'eau 2014 sera présenté au comité plénier du 29 septembre prochain. Le Service de l'environnement doit le présenter chaque année afin de faire approuver le bilan de la SEEP par le MAMOT et ainsi, obtenir la subvention du ministère. Les buts de la SEEP sont de réduire la quantité d'eau distribuée sur le territoire de la Ville, réduire les coûts d'exploitation des infrastructures et retarder ou éliminer les investissements importants dans ces infrastructures. Cette stratégie est volontaire, mais le gouvernement coupe le financement si le bilan n'est pas envoyé au ministère dans les délais demandés.

Mme Marcotte explique les deux objectifs principaux à atteindre dans le cadre de la SÉEP; le premier étant de réduire la consommation d'eau potable par citoyen de plus de 20% par rapport à 2001 et le deuxième étant de réduire le volume d'eau total perdu à moins de 20% ou à moins de 15 m³/j-km. Le bilan de Gatineau démontre que nous atteignons le premier objectif avec une diminution de 27%, mais pas le deuxième. En effet, selon la SÉEP le volume d'eau total perdu à Gatineau est de 32%. Ceci aura pour conséquence que la Ville de Gatineau sera obligée d'installer des compteurs d'eau dans toutes les industries, les commerces et institutions (ICI). De plus, un échantillon aléatoire de 380 maisons devra avoir des compteurs d'eau pour validation de la consommation par personne. Ces compteurs d'eau devront être installés d'ici décembre 2016 puisque ce sera inclus dans le bilan 2016 présenté en septembre 2017.

Mme Marcotte explique que le problème est principalement lié à la perte d'eau dans les fuites du réseau d'aqueduc. M. Turgeon ajoute que les ICI ayant des compteurs d'eau sont facturés, mais que les citoyens ne le seraient pas. Les compteurs d'eau qui seraient installés chez les citoyens ne serviraient qu'à obtenir des données liées à la consommation d'eau potable par personne, à Gatineau.

Période de questions :

M. Doucet demande si les raccordements inversés ont un impact sur les fuites et Mme Marcotte lui répond que l'impact se fait plutôt sentir au niveau des usines d'eaux usées, mais ce n'est pas inclus dans la SEEP. M. Doucet ajoute que les systèmes de climatisation et les équipements de refroidissement augmentent la consommation en eau. M. Turgeon explique que les industries consommant beaucoup d'eau pour ce type d'utilisation ont leur propre approvisionnement en eau et ont déjà un compteur d'eau. Mme Marcotte ajoute que, par exemple, à l'usine d'épuration des eaux usées de Gatineau, il y a un système de refroidissement interne avec l'eau rejetée après traitement des eaux usées. Cette eau est simplement chlorée pour désinfection ce qui fait en sorte qu'il n'y a pas aucune consommation d'eau potable dans le traitement des eaux usées.

M. Robitaille se questionne à savoir si la consommation d'eau estimée par personne n'est pas précise, comment la tarification pourrait être établie sur un chiffre qui semble imparfait? M. Robitaille fait remarquer qu'il ne faut pas créer un système à deux vitesses ou les citoyens moins fortunés consommeront moins parce qu'ils n'ont pas assez d'argent.

M. Turgeon répond que les compteurs d'eau seront installés dans un premier temps pour valider les résultats et non dans un but utilisateur-payeur.

Question du public : Est-ce qu'on a évalué l'impact de la crise économique sur la consommation d'eau des entreprises? Mme Marcotte répond que non.

b. Bilan des activités de la Patrouille environnementale 2015

La patrouille environnementale a travaillé sur plusieurs projets spéciaux cet été, portant sur :

- le plan de gestion des déplacements des employés de la ville,
- le projet pilote sur le compostage
- l'agrile du frêne et la réglementation sur les arbres
- les plantes et les animaux nuisibles
- les eaux de ruissellement.

La patrouille a sensibilisé plus de 8000 citoyens cette année.

Période de questions :

Mme Rivière demande si le contrat du drone permettant d'effaroucher les oiseaux nuisibles (bernaches, goéland et canards) aux plages municipales est terminé. Mme Michon répond qu'elle transmettra cette information dans les prochains jours, après validation.

Plusieurs membres ont souligné le beau travail accompli par la Patrouille environnementale 2015 et les deux agentes présentes ont été félicitées par la CCEDD.

7. Varia

a. Démission du membre de la Commission Jeunesse – remplacement

La Commission Jeunesse veut retirer son siège de la CCEDD étant donné que ce sont des étudiants au secondaire et que la personne change toutes les années. Mme Michon explique les deux choix qui se présentent aux membres; le premier étant de remplacer le poste par un citoyen bénévole dans la catégorie « jeune » et le deuxième choix étant de faire appel à un autre organisme qui représente les jeunes.

Le Service de l'environnement préconise le deuxième choix puisque les règlements généraux de la CCEDD n'auraient pas à être modifiés si c'est cette option est choisie.

Plusieurs propositions sont faites dont celle de demander aux agents de la patrouille environnementale de siéger lorsqu'ils ne sont pas en fonction, de demander à la Table jeunesse de fournir des membres, de voir avec le Carrefour jeunesse emploi ou avec l'organisme Enviro Éduc-Action puisqu'ils sont en relation avec les écoles secondaires via leur programme Écoles Écocitoyenne.

Le Service de l'environnement devra procéder aux vérifications nécessaires afin de s'assurer que ces propositions soient réalisables selon les règlements généraux de la Commission.

b. Résolution sur les microbilles

Mme Laferrière présente à la CCEDD une demande de Mme Maryse Gaudreault, députée de Hull, en vue de demander aux gouvernements l'interdiction des microbilles dans les produits cosmétiques et nettoyants. Une résolution du conseil municipal de la Ville de Gatineau est attendue pour démontrer l'appui de la Ville dans cette démarche. M. Turgeon lit un exemple de résolution qui a été approuvée par la Ville de Pointe-Claire. Mme Michon explique brièvement en quoi consistent les microbilles et quels sont les enjeux et les impacts environnementaux liés à la présence de ces microbilles dans les produits cosmétiques et nettoyants.

Tous les membres de la CCEDD appuient cette initiative et demandent au Service de l'environnement de préparer un projet de résolution à présenter à la prochaine rencontre.

c. Sommet sur le climat

M. Duggan mentionne qu'il y aura un sommet sur le climat à la Maison de la culture le 13 octobre prochain. Ce sommet est ouvert au public. Pour plus d'information, visitez le site internet www.climatjeunesse.com.

d. GES et la CCEDD

M. Duggan présente un projet d'installation d'une borne à recharge rapide pour les voitures électriques. Dans cette présentation, il souligne le fait que la Ville de Gatineau a raté ses cibles de réduction liées aux objectifs qu'elle s'était fixée en matière de GES. Une des solutions parmi tant d'autres serait l'électrification des transports. Présentement sur le territoire de Gatineau, seules des bornes conventionnelles de recharge sont installées. Le temps de recharge moyen d'un véhicule électrique est entre 3 et 4 heures.

Or, de nouvelles bornes de recharge à courant continu de 460 volts (BRCC) sont maintenant disponibles et une voiture peut donc être rechargée en 20 à 30 minutes. Une BRCC a été installée à Montebello en Outaouais par un généreux donateur. Son installation a coûté à peu près 80 000 \$. On souhaite installer une borne similaire à la Maison de la culture de Gatineau. Cela favoriserait l'utilisation des transports électrique et une réduction des émissions de GES. Selon M. Duggan, ce projet a besoin de l'appui des membres de la Commission, mais pas de financement de la part de la Ville; M. Duggan mentionne qu'il est prêt à donner de l'argent provenant de son budget discrétionnaire pour soutenir l'installation d'une telle borne à Gatineau.

M. Delage propose de recommander l'installation de cette borne à un endroit qui restera à déterminer. Mme Poulin et M. Loiseau appuient cette initiative et mentionnent que l'emplacement de la borne devrait être étudié davantage étant donné le manque de consensus.

Considérant que le Conseil municipal a adopté le Plan stratégique 2014-2018 voulant conserver à la Ville de Gatineau le statut de Ville verte;

Considérant que la CCEDD a adopté le plan d'action 2014-2018 de la Politique environnementale envisageant la réduction des gaz à effet de serre et la promotion du transport durable;

Considérant que l'Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ) supporte l'installation d'une borne de recharge à courant continu sur le territoire de la Ville de Gatineau;

Considérant qu'Hydro-Québec a fait part de ses intentions à participer financièrement et à s'impliquer dans le projet et à sa réalisation.

Il est proposé par M. Benoit Delage et appuyé par M. Vincent Loiseau :

R-CCEDD-2015-09-03/01

Que cette Commission recommande au Conseil d'approuver la mise en œuvre du projet d'installation d'une borne électrique de type BRCC sur le territoire de la Ville de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Laferrière et M. Tessier s'abstiennent de donner leur appui.

e. Grand ménage de Gatineau

Mme Michon mentionne brièvement que le Grand ménage de Gatineau aura lieu le 26 septembre prochain et que tout le monde est invité à participer.

f. Prochaine rencontre : 1^{er} octobre 2015

La date de la prochaine rencontre du CCEDD est le 1^{er} octobre 2015.

8. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Rivière et appuyée par M. Duggan, à 21h15.